



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Coordination
des Politiques Publiques et
de l'Appui Territorial**

Bureau des installations classées, de l'utilité publique et de l'environnement
Section installations classées pour la protection de l'environnement
DCPPAT-BICUPE-SIC-LL- n° 2021 - 162

Arras, le 30 juin 2021

Commune de EVIN-MALMAISON

S.A.S STB MATÉRIAUX

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Vu le code de l'environnement ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 5 septembre 2019 portant nomination de M. Alain Castanier, administrateur général détaché en qualité de sous-préfet hors classe, en qualité de Secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais (classe fonctionnelle II) ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Louis LE FRANC en qualité de Préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

Vu l'arrêté préfectoral 2020-10-19 du 24 août 2020 portant délégation de signature ;

Vu la demande présentée par la S.A.S STB MATÉRIAUX dont le siège social est situé Zone d'Activités Parc A - 14, rue de l'Épinoy – CS 60120 Templemars – 59637 Wattignies, en vue d'enregistrement d'une extension de l'Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) située Rue Arthur Lamendin - 62141 Evin-Malmaison ;

Vu le rapport de l'inspection de l'environnement en date du 9 avril 2021 ;

Considérant qu'il convient de soumettre à la consultation du public la demande et le dossier de la S.A.S STB MATÉRIAUX ;

Considérant qu'il convient de fixer la période de consultation du public ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais ;

Arrête

Article 1^{er}-

La demande présentée par la S.A.S STB MATÉRIAUX dont le siège social se situe Zone d'Activités Parc A - 14, rue de l'Épinoy – CS 60120 Templemars – 59637 Wattignies, est soumise au régime de **l'enregistrement** en vue d'exploiter une extension de l'Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) située Rue Arthur Lamendin - 62141 Evin-Malmaison.

Article 2 - Période de Consultation

La consultation se déroulera du 16 août 2021 au 17 septembre 2021 inclus.

Le dossier sera mis à la disposition du public à la mairie de Evin-Malmaison, lieu d'implantation du projet, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Article 3 – Observations

Le public peut formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet, à la mairie de Evin-Malmaison, ou les adresser par courrier à la préfecture du Pas-de-calais – Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial – Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement, ou, le cas échéant, par voie électronique à l'adresse suivante : pref-dage-bpup@pas-de-calais.gouv.fr, avant la fin du délai de consultation du public.

Article 4 -

Un avis au public sera affiché, au plus tard le **30 juillet 2021**, à la mairie de Evin-Malmaison, et en mairies de Courcelles-lès-Lens, Dourges, Noyelles-Godault et Ostricourt (59) dont les territoires appartiennent au périmètre du projet.

L'accomplissement de cette formalité sera justifié par un certificat d'affichage.

Cet avis et la demande de l'exploitant seront mis en ligne sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais <http://www.pas-de-calais.gouv.fr> («Publication / Consultation du Public / Consultation ICPE / Régime Enregistrement»), pendant la période de consultation du dossier.

Mention de cet affichage sera insérée, par les soins du préfet, dans deux journaux (La Voix Du Nord – Nord Eclair) diffusés dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, de manière à assurer une bonne information du public.

Article 5 -

A l'expiration du délai de consultation du public, le registre sera clos et signé par le maire de Evin-Malmaison.

Celui-ci devra le transmettre à la préfecture du Pas-de-Calais – Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial – Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement – Section des Installations Classées.

Article 6 -

A l'issue de la consultation, le préfet du Pas-de-Calais statuera sur cette demande.

Article 7 -

Le Secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais, le Sous-préfet de Lens et les maires de Evin-Malmaison, Courcelles-lès-Lens, Dourges, Noyelles-Godault et Ostricourt (59) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Pour le Préfet,
Le Directeur Adjoint,


Richard CHAPELET

Copie destinée à :

- S.A.S STB MATÉRIAUX - Zone d'Activités Parc A - 14, rue de l'Epinoy – CS 60120 Templemars – 59637 Wattignies
- Sous-Préfecture de Lens
- Mairies de Evin-Malmaison, Courcelles-lès-Lens, Dourges, Noyelles-Godault et Ostricourt (59)
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (U.D de l'Artois)
- Dossier
- Chrono

